

ACCÈS AU SPORT POUR LES FEMMES MUSULMANES.

Les fédérations sportives françaises ont mis en place des interdictions de ports de signes religieux dans les compétitions sportives qui, dans la pratique, s'appliquent aussi souvent aux entraînements. Ces mesures instrumentalisent le principe de laïcité et violent le droit international.

Elles s'inscrivent dans un contexte de montée de discours de haine en France stigmatisant les personnes musulmanes et tout particulièrement les femmes et les filles portant le foulard. Ces interdictions sont un frein pour des femmes et des filles dont la pratique sportive est déjà bien inférieure à celle des hommes. Elles sont source d'isolement social, de sédentarité, de mal-être physique et psychologique et d'humiliation.

De plus ces interdictions portent atteinte à la pérennité des clubs sportifs amateurs dont l'activité bénévole repose en partie sur l'implication de femmes qui portent le voile. Enfin, elle restreint les opportunités de voir des talents français s'épanouir sereinement.

Ce que nous demandons aux candidat.e.s :

👉 Les municipalités s'assurent que la pratique sportive au sein des équipements municipaux n'est pas discriminatoire :

- Réviser les règlements des piscines et autres équipements sportifs pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de mesures interdisant le port de signes religieux aux usagers / permettent aux femmes de se vêtir librement ;
- Communiquer aux personnels des équipements sportifs les réglementations en vigueur et l'interdiction formelle d'interdire l'accès aux femmes portant un foulard pour ce seul motif / le droit des femmes à se vêtir librement ;
- Communiquer aux clubs qui utilisent les équipements sportifs municipaux les réglementations en vigueur et l'interdiction formelle d'interdire l'accès aux femmes portant un foulard pour ce seul motif / le droit des femmes à se vêtir librement.

👉 Les mairies se mobilisent contre les lois discriminatoires à l'encontre des femmes musulmanes :

- Les élu·es encouragent les députés de leur circonscription à voter contre la proposition de loi interdisant le port de signes religieux dans les compétitions sportives à l'Assemblée nationale ;
- Les élu·es prennent la parole sur les réseaux sociaux, ou autres prises de parole publiques (déclarations, communiqués de presse...).

👉 Les mairies promeuvent l'accès des femmes musulmanes au sport sans discriminations :

- Le conseil municipal vote un vœu sur le sujet ;
- Les municipalités rencontrent des organisations de femmes musulmanes ;
- Les municipalités organisent une consultation municipale sur le sujet, avec des premières concernées ;
- Les municipalités s'assurent que les femmes portant un foulard soient représentées dans les campagnes municipales de communication sur le sport (et s'y tenir en cas d'attaques).